

"Quel avenir pour la Cité Administrative"

Débat 10/11/2003

Notes récapitulatives du débat par Yves Rouyet, diSturb

Conclusions

De l'histoire récente de la Cité Administrative et du débat qui eu lieu le 10 novembre 2003, on peut tirer une série de leçons plus générales.

- 1) Ne pas vendre un bien public de cette importance (quantitative et stratégique) sans avoir au préalable défini un projet. La clarification de l'affectation du sol, aurait permis d'avoir un débat urbanistique et architectural plus serein, sans pression du promoteur sur les pouvoirs publics chargés de délivrer les permis de bâtir.
Dans le cas présent, nous avons assisté à un **désengagement** coupable et imprudent **de l'Etat** fédéral.
- 2) Avant d'imaginer un projet, se poser les bonnes questions préalables (*question de la "définition" comme dirait Dominique Nalpas*). Parmi ces questions, on retiendra du débat les problématiques suivantes.
 - ⇒ La **valeur patrimoniale**. Notons que les mentalités évoluent rapidement en matière de patrimoine moderne. Importance du fond idéologique.
 - ⇒ La **mixité des fonctions**. Objectif n°1 pour les uns, mythe ou question d'échelle pour les autres (cf. Benoit). De manière très pragmatique, Christian Lassere fait remarquer que, dans la mesure où le logement, les équipements et les bureaux ont des cycles de vie différents, la mixité des fonctions a l'avantage de préserver le site d'un abandon total et simultané tous les 20 ans. Certains intervenants ont également fait remarquer que l'urbaniste doit être capable de se projeter dans l'avenir, inventer la ville en imaginant les fonctions de demain (cf. Eric Corijn).
 - ⇒ La **valeur symbolique** du lieu, notamment dans l'imaginaire bruxellois.
 - ⇒ La valeur de **l'espace public** qui doit être un lieu vivant, un lieu d'invention (cf. Gwen Brees). La réappropriation du lieu par des manifestations culturelles et/ou citoyennes participera d'une revalorisation du site auprès du grand public et des médias, ce qui servira la cause du meilleur projet possible (cf. Simons).
- 3) Rechercher **l'excellence**. Tendre vers le meilleur projet possible en se donnant les moyens. Pour ce faire, il convient notamment,
 - ⇒ Prendre en compte le **développement durable** en évitant les constructions – démolitions coûteuses d'énergie, source de montagne de déchets. En valorisant le site et ses bâtiments durant les périodes d'inoccupation : débat sur **l'utilisation précaire** (parfois pendant de longues années) à des fins notamment culturelles (cf. Thierry Decuypere).
 - ⇒ Dépasser le débat sur les fonctions du type "recette de cuisine" (une cuillère de logement, 10 grammes de bureaux, etc.) mais avoir une vraie vision pour le quartier.
 - ⇒ Ne pas avoir peur de l'architecture moderne et de **l'architecture** de manière générale (cf. François Thiry).

- 4) Rechercher la bonne **gouvernance**. Quels sont les outils urbanistiques les plus appropriés pour atteindre l'excellence.
- ⇒ Critique de la **procédure** actuelle qui, dans les ZIR, donne un poids déterminant à l'arrêté du gouvernement définissant les affectations. *Remarque : la question est restée floue de savoir si c'est la procédure qui est mauvaise ou si ce sont les décisions politiques du gouvernement actuel qui la rend inappropriée. Simons et Draps, dans leur opposition, ont mis en évidence des visions politiques de la ville différentes. Le clivage gauche – droite apparaît clairement.*
 - ⇒ A quel(s) stade(s) de la procédure doit-on organiser un **débat public** ? L'arrêté, le PPAS, le projet architectural ?
 - ⇒ La question des **concours** comme outil pertinent a été soulevée.
 - ⇒ Pour certains, il est temps de passer d'un urbanisme de planification à un **urbanisme de projet** (cf. Benoit). *Remarque : le concept de ZIR renvoie davantage à l'urbanisme de projet qu'à l'urbanisme de planification. Mais dans le cas de la Cité, le projet est peu clair, voire inexistant. Par contre l'objectif de la rentabilité économique est limpide.*

remarque : retenons l'intention affirmée de Simons d'organiser un concours pour l'élaboration du PPAS. A suivre...